

Comité de suivi de la directive nitrate							
TEXTES INSTITUTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Directive n° 91/676/ CEE du 12 décembre 1991 concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (JOCE édition L. 375 p.1 du 31 décembre 1991). ▶ Circulaire du 11 mars 1992 concernant le dispositif général de transposition et de mise en application de la directive du 12 décembre 1991. ▶ Circulaire du 5 novembre 1992 portant sur la première désignation des zones vulnérables. ▶ Circulaire du 24 janvier 1995 concernant la mise en œuvre de la directive "nitrates" diagnostic préalable à la définition des programmes d'action. 						
ROLE	Définition des programmes d'actions dans le cadre de la directive "nitrates". Suivi de ces programmes. Le secrétariat de l'observatoire est assuré par le secrétariat de la CDEC.						
COMPOSITION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 13 représentants de l'administration (Ddaf, Draf, Ddass, Dde, Dsv, Diren, Dire, Agence de l'eau, Préfet de Région, Sous-Préfets de St Malo, Fougères, Redon et un hydrogéologue de l'Ensp.). ▶ 10 représentants des élus et syndicats d'eau. ▶ 5 représentants de la profession agricole. ▶ 1 représentant des usagers de l'eau. ▶ 2 représentants associatifs. 						
NOMBRE DE REUNIONS PAR AN	▶ 2 à 3.						
REPRESENTANTS	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">Claude Delabrosse</td> <td>Représentant la Mce</td> </tr> <tr> <td>Jean-François Piquot (titulaire)</td> <td>Erb</td> </tr> <tr> <td>Gilles Huet (suppléant)</td> <td>Erb</td> </tr> </table>	Claude Delabrosse	Représentant la Mce	Jean-François Piquot (titulaire)	Erb	Gilles Huet (suppléant)	Erb
Claude Delabrosse	Représentant la Mce						
Jean-François Piquot (titulaire)	Erb						
Gilles Huet (suppléant)	Erb						
DUREE DU MANDAT	4 ans.						
DATE DE DERNIERE DESIGNATION	1999.						